

## Compte rendu du CTL du 06/07/2016

Etaient présents, FO, CGT, UNSA .

Vos élus FO ont lu la déclaration liminaire ci-jointe.

En réponse à cette déclaration, le Président argumente en précisant que les suppressions d'emplois sont dues à une évolution de la DGFIP, ayant entraîné un recentrage de nos métiers ,. une dématérialisation provoquant des gains de productivité et des résultats non dégradés .

Bref pour lui les suppressions d'emplois sont justifiées et ne pénalisent pas nos services. FO a rétorqué que même nos dirigeants nationaux ne se permettent plus de telles affirmations car si nos services fonctionnent encore, c'est bien en grande partie grâce à l'implication des agents des Finances.

Un seul point à l'ordre du jour pour vote. En effet, suite au boycott de FO et de la CGT le 28/06/16, jour d'action pour le retrait de la loi EL KHOMRI , et vote contre des OS présentes, ce sujet devait être représenté..

### **Expérimentation sur la mise en place de trois Services d'Appui au Réseau (SAR) dans l'Hérault :**

Trésorerie de Mauguio, Paierie départementale et Trésorerie de Béziers municipale .  
Une présentation synthétique nous a été faite, selon notre Président, M RECOR, « par gentillesse »  
FO lui rappelle que c'est tout simplement l'application de la réglementation.

Cette expérimentation porte sur 3 SAR.-

-1 SAR généraliste avec pour poste source LES MATELLES et poste bénéficiaire MAUGUIO

-2 SAR M22 :

un sur la Paierie Départementale : EHPAD gérés par Castries et Cournonteral  
et l'autre sur Béziers municipale : EHPAD gérés par Capestang, Murviel , Sérignan.

La Responsabilité Pécuniaire Personnelle étant toujours celle du comptable du poste source, une convention est passée entre les comptables « source » et « bénéficiaire ».

Selon les dires, pour nous choquants, de la Direction, le SAR permet d'avoir du personnel compétent.(seuls les pôles « professionnalisés » ont des agents compétents) Les agents apprécieront !!!

Au questionnement des OS sur le devenir des postes vidés de leur substance, la Direction assure que leur pérennité n' est nullement remise en question et qu' il ne s'agit que de soutiens ponctuels et réversibles.

Pourtant dans ses réponses aux diverses interrogations des OS sur le fait d' affecter un EDR sur le SAR plutôt que dans le poste source, le Président a fini par parler de Back office avec une gestion industrialisée et de pôle

Ce qui a au moins le mérite d' être plus clair mais malheureusement conforme à ce que nous redoutons. (grand pôle spécialisé urbain ,en lieu et place des postes spl)

Bien entendu toutes les OS présentes ont voté contre.

## **QUESTIONS DIVERSES (FO)**

### **Etat d'avancement des projets de restructurations en 2017 :**

Globalement les Grands élus, les Conseillers départementaux auraient émis un avis favorable sur l'ensemble des projets ainsi que le Préfet  
Seul les élus locaux (Bédarieux et alentours) ont émis un avis réservé.

Grâce ou à cause d' une intervention des syndicats FO et CGT , aux dires même du Directeur, ces élus locaux ont émis un avis défavorable à la fermeture de la Trésorerie SPL Bédarieux

A la demande du Directeur, une rencontre avec les élus s'est tenue le 21 juin. A l'issue , il indique que face à ses arguments, ils seraient revenus à une position de réserve ???.

Quoique les propos de notre Direction jouant sur les mots en affirmant qu'il n'y a pas de fermeture de site, juste une répartition différente des missions , et allant même jusqu'à affirmer que toutes les opérations (régisseurs, usagers) pourront être acceptées sur Bédarieux, peuvent être troublants.

### **Pôle consignations de Montpellier :**

Fo interpelle la Direction sur le projet qui porterait sur une réduction à venir du nombre de pôles en métropole : actuellement 14 pôles en Métropole, d'ici à 2 à 3 ans passage à 5 pôles dont le siège à Paris.

Dans cette perspective, en septembre 2016, deux pôles préfigurateurs seraient désignés. Aussi FO suggère que pour une fois il serait bienvenu que l'Hérault soit candidat à cette préfiguration qui pourrait maintenir voire renforcer nos effectifs.

Le Président, surpris de ces précisions, nous affirme pouvoir compter sur sa candidature.

### **Règles d'affectations en Direction :**

L'ensemble des services sera accessible par **souhaits** et non plus par des vœux comme auparavant pour certains services qui étaient différenciés par le TAGERFIP (Audit, CGR,CPS fixe, CSP Chorus, Sfact, Liaison-rem, GPP,gestion des consignations).

Ceci aura pour conséquence le fait que le Directeur décidera, en fonction des besoins, de la suite à donner à ces souhaits.

Mise en application à compter de janvier 2017.

**Vos élus en CTL : Titulaires : Bernadette JAGA, Gisèle AMOUROUX**